

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.2.1 Développement personnel

ISP-1015-1 Autonomie et initiative

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

SERVICES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

VOLET 1.2.1 Développement personnel

ISP-1015-1 Autonomie et initiative

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0795

ISBN 2-550-35164-9

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	3
	3.1 Notions	3
	3.2 Habiletés	5
4	Tableau des pondérations	6
5	Justification des contenus et de leur pondération	7
6	Comportements observables	8
7	Spécifications de l'épreuve	9
	7.1 Type d'épreuve	9
	7.2 Type de résultat	9
8	Références bibliographiques	10

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.2.1 : Développement personnel

COURS : ISP-1015-1 Autonomie et initiative

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours *ISP-1015-1 Autonomie et initiative*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant la dimension physique, intellectuelle et émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. L'évaluation doit avoir une portée multidimensionnelle pour faire état d'une formation globale de la personne qui soit qualifiante pour l'ensemble des objectifs du cours <i>ISP-1015-1 Autonomie et initiative</i> .
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier l'autonomie de l'adulte et sa stabilité dans ses comportements lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation et de transfert dans un contexte d'insertion professionnelle et d'interaction avec l'environnement.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. L'évaluation permet de vérifier la connaissance qu'a l'adulte du marché du travail qui évolue constamment et, par conséquent, son parcours professionnel à remettre en question.
5. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui favorise une intégration réussie dans le monde des études et du travail* » plus spécialement en fonction de ses goûts, de ses besoins et de ses capacités.	5. L'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre les capacités de l'adulte et son choix de formation.

NOTE 1 : Ce sont les orientations 2 et 5 qui prédominent dans le cours *ISP-1015-1 Autonomie et initiative*.

NOTE 2 : Les comportements du domaine socioaffectif précisés à la section « Plan de mise en situation » du cours ont été exploités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

Phase 1 Sensibilisation au développement de l'autonomie et de l'initiative

- Facteurs favorisant l'autonomie
 - spontanéité
 - souplesse
 - confiance en soi
 - intentions et motivations
 - valeurs et besoins personnels
 - affirmation de soi
- Attitudes liées à l'autonomie et à l'hétéronomie
- Composantes assurant une initiative positive
 - créativité
 - ténacité
 - énergie
 - sens pratique
 - capacité d'organisation
 - ambition
 - motivation
- Expériences professionnelles
 - autonomie
 - initiative
 - ouverture à l'expérimentation
 - renouvellement
 - capacité de se faire confiance dans un processus de prise de décision

Phase 2 Familiarisation avec les moyens favorisant le développement de l'autonomie et de l'initiative

- Facteurs engendrant l'initiative
 - internes (personnels)
 - état psychologique
 - confiance en soi
 - maturité
 - fonctionnement cognitif
 - externes
 - soutien de l'environnement
 - urgence de la situation
 - enjeux ou gains
- Réactions et effets possibles dans une situation faisant appel à l'autonomie
 - absence de la personne en autorité
 - absence de contrôle

- Style personnel de prise de décision et de résolution de problèmes dans une situation professionnelle d'autonomie et d'initiative
- Comportements exigeant de l'initiative

Phase 3 Évaluation de la capacité d'évoluer dans une situation de travail exigeant de l'autonomie et de l'initiative

- Points à améliorer
- Moyens pour développer
 - son autonomie
 - son initiative

3.2 Habiletés

- **Connaître :**

Capacité à définir et à nommer des facteurs, des composantes et des attitudes qui favorisent l'autonomie et l'initiative dans un contexte de travail.

- **Comprendre :**

Capacité à déterminer des facteurs d'ordre interne (personnel) ou externe qui engendrent le comportement d'initiative.

- **Analyser :**

Capacité à détecter des attitudes professionnelles, à découvrir des réactions ou des effets, à déduire des styles de prise de décision ou de résolution de problèmes de même qu'à rechercher des comportements exigeant de l'initiative.

- **Évaluer :**

Capacité à juger de son initiative ou de son autonomie à agir en milieu de travail et à décider de moyens à prendre qui favorisent l'autonomie ou l'initiative.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Phase 1 Sensibilisation au développement de l'autonomie et de l'initiative	Phase 2 Familiarisation avec les moyens favorisant le développement de l'autonomie et de l'initiative	Phase 3 Évaluation de la capacité d'évoluer dans une situation de travail exigeant de l'autonomie et de l'initiative
Habilités	30 %	45 %	25 %
Connaître 25 %	<ul style="list-style-type: none"> . Facteurs favorisant l'autonomie . Attitudes liées à l'autonomie et à l'hétéronomie . Composantes assurant une initiative positive (1) 25 %		
Comprendre 25 %		<ul style="list-style-type: none"> . Facteurs internes . Facteurs externes (3) 25 %	
Analyser 25 %	<ul style="list-style-type: none"> . Expériences professionnelles (2) 5 %	<ul style="list-style-type: none"> . Réactions et effets possibles dans une situation faisant appel à l'autonomie . Style personnel de prise de décision et de résolution de problème dans une situation professionnelle d'autonomie et d'initiative . Comportements exigeant de l'initiative (4) 20 %	
Évaluer 25 %			<ul style="list-style-type: none"> . Points à améliorer . Moyens pour développer son autonomie et son initiative (5) 25 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le «Plan de mise en situation » proposé dans le cours ISP-1015-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
Sensibilisation au développement de l'autonomie et de l'initiative	30 %	Connaître Analyser	25 % 5 %
Familiarisation avec les moyens favorisant le développement de l'autonomie et de l'initiative	45 %	Comprendre Analyser	25 % 20 %
Évaluation de la capacité d'évoluer dans une situation de travail exigeant de l'autonomie et de l'initiative	25 %	Évaluer	25 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

Phase 1 Sensibilisation au développement de l'autonomie et de l'initiative

- | | | |
|------|-----------|--|
| 10 % | 1) | À partir d'une mise en situation, définir deux facteurs favorisant l'autonomie. |
| 10 % | | À partir d'une mise en situation, définir deux composantes assurant une initiative positive. |
| 5 % | | À partir d'une mise en situation, nommer une attitude liée à l'autonomie et une attitude liée à l'hétéronomie. |
| 5 % | 2) | À partir d'expériences professionnelles, détecter deux attitudes professionnelles favorisant le développement de l'autonomie et de l'initiative. |

Phase 2 Familiarisation avec les moyens favorisant le développement de l'autonomie et de l'initiative

- | | | |
|------|-----------|---|
| 25 % | 3) | À partir de mises en situation, déterminer cinq facteurs d'ordre interne (personnel) ou d'ordre externe qui engendrent le comportement d'initiative. |
| 10 % | 4) | À partir de mises en situation, découvrir deux réactions ou deux effets possibles de ces réactions dans une situation faisant appel à l'autonomie. |
| 5 % | | À partir d'une expérience professionnelle, déduire un style de prise de décision ou de résolution de problème en situation professionnelle d'autonomie et d'initiative. |
| 5 % | | À partir de mises en situation, rechercher un comportement exigeant de l'initiative. |

Phase 3 Évaluation de la capacité d'évoluer dans une situation de travail exigeant de l'autonomie et de l'initiative

- | | | |
|------|-----------|--|
| 10 % | 5) | À partir d'une mise en situation réelle ou fictive, juger de son initiative ou de son autonomie à agir en milieu de travail en indiquant un point à améliorer. |
| 15 % | | À partir d'une mise en situation, décider de trois moyens facilitant le développement de son autonomie ou de son initiative dans un contexte de travail. |

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte une partie et se déroule à la fin du cours.

L'épreuve ne doit pas dépasser 60 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme *Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

